

Québec



Gouvernement du Québec
Cabinet du ministre des Ressources naturelles
et de la Faune,
ministre responsable de la région
de l'Abitibi-Témiscamingue
et de la région du Nord-du-Québec
et député d'Abitibi-Est

R-3535-2004
Pièce SE-AQLPA-4
Doc. 2
(voir page 2 et
réponse)

Québec, le 24 novembre 2005

Monsieur Hugo Beaulieu
433, Des Ormes
Lac Nominingue (Québec) J0W 1R0

Monsieur,

Bonjour

La présente fait suite aux nombreuses conversations téléphoniques et rencontres tenues avec vous et plusieurs membres du cabinet du ministre des Ressources naturelles et de la Faune en ce qui a trait à votre dossier de prolongement de réseau pour votre résidence située au 433, rue des Ormes, dans la municipalité de Nominingue.

Je tiens à vous rappeler que dès les premiers instants où vous avez porté à notre attention votre dossier de prolongement de réseau, aucun effort n'a été négligé par les différents membres du cabinet pour vous aider à trouver des pistes de solution dans le règlement de votre dossier et ce, en respectant le processus réglementaire où vous vous étiez engagé devant la Régie de l'énergie. Dossier qui, il est important de le préciser, suit actuellement son cours à la Régie de l'énergie par le biais de la demande relative à la modification de certaines conditions de service d'Hydro-Québec liées à l'alimentation en électricité et des frais afférents (R-3535-2004).

Dans cet ordre d'idée, je traiterai donc ici des initiatives que nous pouvions prendre et des résultats obtenus. En ce qui a trait au niveau du partage des coûts avec Bell Canada et autres ouvertures possibles auprès d'Hydro-Québec, cette solution n'est malheureusement pas envisageable à l'heure actuelle.

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3535-2004
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 7 FÉVRIER 2006
Pièces n°: SE-AQLPA-4,

.../2

Québec
Bureau A-308
5700, 4^e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : (418) 643-7295
Télécopieur : (418) 643-4318
pierre.corbeil@mnf.gouv.qc.ca

Val-d'Or
Bureau 202
888, 3^e Avenue
Val-d'Or (Québec) J9P 5E6
Téléphone : (819) 824-3333
Télécopieur : (819) 824-4300

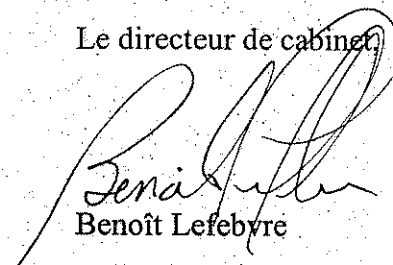
Doc. 2

Pour ce qui est de l'alternative de demander à la municipalité de Nominique de prendre à sa charge le raccordement du réseau électrique et d'en défrayer les frais, nos démarches auprès du cabinet de la ministre des Affaires municipales et des Régions nous ont permis de confirmer que cette solution pourrait être possible et légitime autant que la Municipalité soit intéressée à le faire. Vous comprendrez toutefois que la Municipalité n'est pas dans l'obligation d'effectuer ces travaux et rien n'indique que ces sommes ne pourraient pas être réparties auprès des propriétaires par la suite. Je vous invite donc à effectuer directement votre demande auprès de votre municipalité afin de discuter de votre dossier.

Finalement, en ce qui a trait à votre insatisfaction face à votre situation d'intervenant auprès de la Régie de l'énergie et du remboursement de frais s'y rattachant, je tiens à vous mentionner que ce dossier est présentement devant la Régie de l'énergie et que seule cette dernière peut statuer sur votre dossier (Demande de révision de M. Hugo Beaulieu de la décision D-2004-127R rendue dans les dossiers R-3535-2004 et R-3588-2005). Étant donnée la distance à prendre face à un tel organisme, je ne peux que vous inciter à poursuivre votre démarche si vous jugez que vos droits ne sont pas reconnus.

Espérant le tout à votre satisfaction, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur de cabinet



Benoît Lefebvre



Direction générale

Le 16 janvier 2006

Madame Nathalie Normandeau
Ministre des Affaires municipales
et des Régions
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 3J3

N/Réf : 1847-95-2040
Objet : Coût pour raccordement au réseau électrique

Madame la Ministre,

Nous avons reçu copie d'une lettre que monsieur Benoît Lefebvre, du Cabinet du ministre des Ressources naturelles et de la Faune, adressait à Monsieur Hugo Beaulieu, contribuable de notre municipalité en relation au sujet cité en rubrique.

Nous avons de la difficulté à comprendre pourquoi et comment la Municipalité de Nominique prendrait en charge une portion du réseau de distribution électrique et en défraierait les coûts.

Auriez-vous l'obligeance d'apporter quelques éclaircissements concernant la suggestion de Monsieur Benoît Lefebvre.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, nos salutations les plus distinguées.

Robert Charette,
Directeur général

RC/mmp
p.j. (2)

→ c.c. Monsieur Hugo Beaulieu

